



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

Compte-rendu du CSAL FS du 26 mars 2024

Le premier CSAL Formation Spécialisée de l'année 2024 s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont lu une déclaration liminaire que vous retrouverez [ici](#).

L'ordre du jour était le suivant:

1. *Élection du secrétaire de la Formation Spécialisée ;*
2. *Approbation des PV de la FS des 13 novembre et 15 décembre 2023 ;*
3. *Bilan des actions de formation 2023 et d'exécution des crédits 2023 (pour information) ;*
4. *Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2024 (pour information) ;*
5. *Point sur les réunions du groupe de travail du 12 février et du 19 février 2024 (pour information)*
 - * *Registres Santé Sécurité au Travail*
 - * *Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail*
 - * *Déclarations d'accidents du travail*
 - * *Fiches de signalement*
 - * *Bilan des exercices incendie*
6. *Propositions d'utilisation des crédits 2024 (pour avis) ;*
7. *Travaux immobiliers en cours et projets à venir (pour avis) ;*
8. *Présentation des missions de l'assistant de service social (pour information).*

1. Élection du secrétaire de la Formation Spécialisée

Valérie CADET, déléguée **FO-DGFIP 62** en CSAL Formation Spécialisée s'est portée candidate pour assurer le secrétariat de la Formation Spécialisée au cours du prochain mandat (2023-2027).

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)		X	
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Par 6 voix sur 10, elle a été élue secrétaire du CSAL Formation Spécialisée. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

2. Approbation des procès-verbaux des CSAL de la Formation Spécialisée des 13 novembre 2023 et 15 décembre 2023

Les procès-verbaux des CSAL FS des 13 novembre 2023 et 15 décembre 2023 n'appellent pas d'observations particulières. Ils ont donc été soumis aux votes et approuvés à l'unanimité.

3. Bilan des actions de formation 2023 et d'exécution des crédits 2023 (pour information)

L'animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention, Mme Sylvie Heroguer, a présenté le bilan des actions de formation 2023. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des thèmes des actions entreprises par le département en 2023.

BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LA FORMATION SPECIALISEE DU CSAL DE LA DDFIP 62 Année 2023

THEMES	Durée d'une session (en jours)	Nombre de sessions organisées	Coût total (en euros)	Nbre d'agents convoqués	Nbre d'agents présents	Nbre d'agents absents	Taux Absentéisme	Coût du stage		Coût Absentéisme
								par agent convoqué	par agent formé	
Sauveteur Secouriste du Travail	2	4	4 200,00	36	32	4	11,11%	116,67	131,25	466,67
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail	1	15	5 880,00	154	109	45	29,22%	38,18	53,94	1 718,18
Formation Gestes qui sauvent	2h00	3	690,00	34	24	10	29,41%	20,29	28,75	202,94
Formation à l'utilisation d'un défibrillateur	1h00	8	0,00	57	57	0	0,00%	0,00	0,00	0,00
Formation équipier incendie	0,5	1	714,00	20	12	8	40,00%	35,70	59,50	285,60
Analyse sécurité incendie CC Lens	0,5	1	594,00							
Risque routier – Formation Olivier	1	1	1 848,00	6	6	0	0,00%	308,00	308,00	0,00
Risque routier – Formation Centaure	2	1	1 764,00	2	2	0	0,00%	882,00	882,00	0,00
Habilitation électrique - Personnel non électricien – Formation initiale et recyclage	2	1	1 656,00	7	5	2	28,57%	236,57	331,20	473,14
Gestes et postures – Travail sur écran	1	4	5 760,00	41	31	10	24,39%	140,49	185,81	1 404,88
Du stress au burn out	2	4	8 794,88	40	36	4	10,00%	219,87	244,30	879,49
Faire face aux incivilités des usagers	2	3	6 737,50	39	30	9	23,08%	172,76	224,58	1 554,81
Manager en mode collaboratif	2	1	272,73	formation reportée en 2024						
Le télétravail et le travail à distance	2	1	2 450,00	11	8	3	27,27%	222,73	306,25	668,18
Encadrer le télétravail et le travail à distance	2	1	600,00	2	2	0	0,00%	300,00	300,00	0,00
Atelier stress au travail « EFT technique de libération émotionnelle »	1h00	9	2 376,00	72	58	14	19,44%	33,00	40,97	462,00
Atelier stress au travail « Cohérence cardiaque et respiration guidée »	1h30	6	2 124,00	70	51	19	27,14%	30,34	41,65	576,51
Formation des membres du CSA et de la Formation Spécialisée	2	1	0,00	12	12	0	0,00%	0,00	0,00	0,00
TOTAL		65	46 461,11	603	475	128	21,23%	77,05	97,81	8 692,40

La part du budget allouée aux formations organisées par la Formation Spécialisée du CSAL du Pas-de-Calais représente près de 26 % du budget global.

Le coût total des formations payées en 2023 est de 46 461,11 € pour 65 sessions programmées. 473 agents ont été formés.

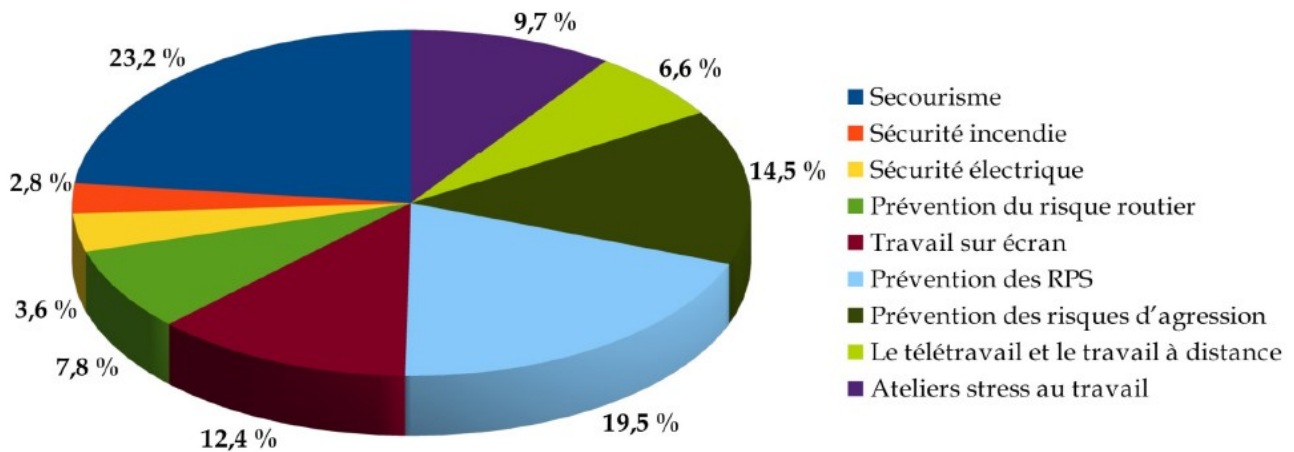
Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LA FS DU CSAL DU PAS-DE-CALAIS

Année 2023



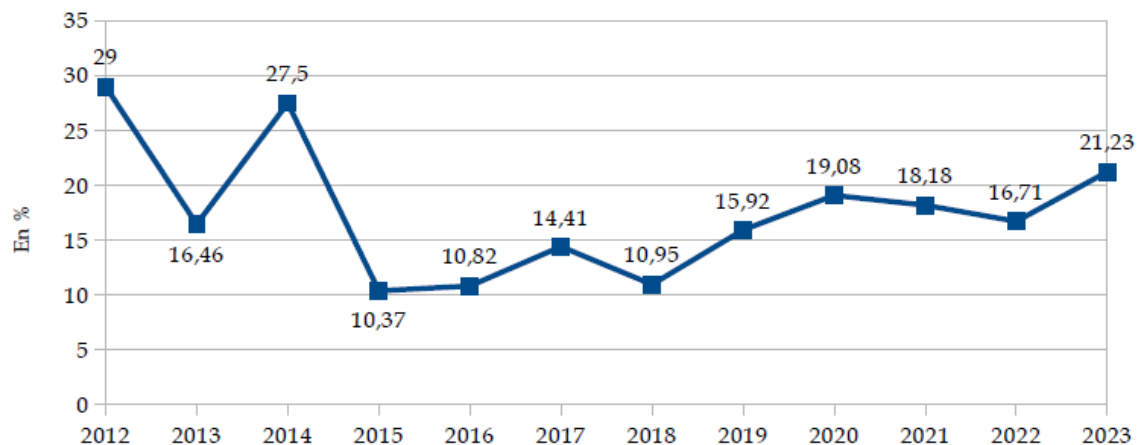
PART DU BUDGET CONSACRE A LA FORMATION

De 2012 à 2023



EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTEISME

De 2012 à 2023



Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Le taux d'absentéisme a fortement augmenté entre 2022 et 2023 (+ 4,52%). En 2015, il était au plus bas (10,37%). La période COVID a nettement relevé le taux d'absentéisme en 2020 (19,08%) mais ce dernier était revenu à un niveau raisonnable en 2022 (16,71%). Il s'agit de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les agents ne se présentent pas en formation.

En 2023, 128 agents n'ont pas honoré la formation à laquelle ils s'étaient inscrits. Cela pose un réel problème d'organisation et Mme Heroguer fait remarquer que le suivi de ces sessions est très chronophage (agents qui annulent ou qui souhaitent décaler une date, qui ne préviennent pas de leur absence etc..). Le coût lié à cet absentéisme représente près de 8 700 €.

La direction souhaite faire figurer sur les convocations adressées aux agents une mention précisant que toute inscription à une formation constitue un engagement civique et moral de s'y rendre. Les agents qui ne pourraient l'honorer doivent informer suffisamment en amont Mme Heroguer pour qu'elle puisse optimiser l'organisation des sessions.

Vos élus FO-DGFiP 62 rappellent que l'absentéisme a un coût et qu'au regard des restrictions budgétaires, il y va de la responsabilité et surtout du respect de chacun.

4. Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2024 (pour information)

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2024 souligne qu'avec la mise en place de nouvelles instances de dialogue social et l'installation des Comités sociaux d'administration (CSA) et de leur formation spécialisée (FS) ministérielle, de réseau et locaux, la nécessité a été de fixer des orientations ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communes, construites en association étroite avec les directions, les acteurs de prévention et les représentants des personnels.

Les orientations 2024 regroupées en 6 axes ont été concertées en formation spécialisée du CSA ministériel et dans les formations spécialisées des CSA de réseau (DGFiP, DGDDI, INSEE, DGCCRF) en vue d'une déclinaison directionnelle.

- 1 - Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves ;
- 2 - Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP (Plan Annuel de Prévention) ;
- 3 - Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail ;
- 4 - Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière ;
- 5 - Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information ;
- 6 - Maîtriser le risque amiante

5. Point sur les réunions du groupe de travail du 12 février et du 19 février 2024 (pour information)

Un compte rendu des groupes de travail des 12 février et 19 février 2024 a été présenté.

a) Registre Santé Sécurité au Travail :

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées. Il n'y a pas d'observation sur les registres papier. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivés.

De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou en voie de l'être. Après examen, il reste 13 observations en cours sur 40 signalements au départ (contre 33 signalements à la même date en 2023).

À noter que sur plusieurs sites, suite à la formation gestes et postures «Travail sur écran, sur site et en télétravail», des agents ont réclamé du matériel préconisé par la formatrice. L'Assistante de Prévention demandera l'accord du médecin du travail pour attribuer certains matériels sans passer par une visite médicale.

A ce propos, s'agissant de la médecine de prévention, vos élus FO-DGFIP 62 souhaitent la bienvenue au docteur Julie Sahnoune, nouveau médecin de prévention, qui a assisté à ce CSAL Formation Spécialisée.

Elle a indiqué la reprise progressive des visites périodiques pour l'ensemble des agents. Travaillant à 30 % pour la DDFIP62, ses permanences sont assurées le jeudi et un vendredi sur 2 à Arras.

FO DGFIP 62 salue le retour d'un second médecin de prévention dans le département pour que les agents puissent bénéficier d'un suivi plus régulier de leur dossier médical.

b) Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

Il n'y a pas eu de nouvelle visite de l'inspecteur santé sécurité au travail depuis le dernier groupe de travail du 10/10/23.

c) Déclarations d'accident de travail :

Il y a eu 9 nouvelles déclarations d'accident du travail depuis le dernier groupe de travail du 10 octobre 2023: six accidents dus à des chutes ou des coupures et trois accidents dus à un stress post traumatique. Sept déclarations ont nécessité un arrêt de travail.

Vos élus FO-DGFIP 62 ont fait remarquer qu'il manquait une déclaration d'accident du travail dans le tableau (l'évènement s'est produit le 18/01/24). Il s'agit d'une chute au Centre de Contacts de Lens.

d) Fiches de signalement :

39 fiches de signalement ont été dénombrées au titre de l'année 2023.

17 nouvelles fiches de signalement sont à déplorer depuis le dernier groupe de travail du 10/10/23
Parmi les nouveaux cas :

- 10 signalements externes font état de propos agressifs, d'insultes ou de menaces
- 1 signalement concerne la dégradation du véhicule d'une vérificatrice garé sur la voie publique

- 5 signalements internes font état d'altercation entre agents et de situation de harcèlement ou de diffamation
- 1 signalement interne concerne des courriels de menace envoyés durant le week-end

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont une nouvelle fois demandé quelles étaient les suites données aux fiches de signalement concernant les menaces, injures et agressions verbales. La direction répond qu'un courrier de soutien est systématiquement envoyé aux agents et un rappel à l'ordre a été adressé aux usagers.

La DG a été saisi dans un cas: un dépôt de plainte est possible pour diffamation non publique.

e) Bilan des exercices incendie :

Malgré les nombreuses relances effectuées (03/02/23, 27/04/23, 21/09/23 et 06/11/23), il n'y a pas eu d'exercice d'évacuation réalisé sur les sites de Calais, Ecuire et Longuenesse. Seul un exercice a été réalisé à Arras Brassart, Arras Foch, Hénin-Beaumont, Lens et Saint-Pol sur Ternoise. Les observations mentionnées dans les comptes-rendus d'évacuation ont d'ores et déjà été prises en considération et les problèmes ont été résolus ou sont en voie de l'être. Un rappel des consignes a également été effectué lorsque cela s'avérait nécessaire. Des formations au déclenchement de la centrale d'alarme incendie seront organisées en 2024.

Vos élus **FO-DGFIP 62** avaient demandé à ce que soit ajouté au tableau des exercices effectués sur chaque site la date du dernier exercice, ainsi qu'un compte rendu complet. La direction a accédé à cette demande.

6. Propositions d'utilisation des crédits 2024 (pour avis)

La somme des crédits disponibles pour 2024 s'élève à 128.490 €. La somme allouée par agent (budget départemental + part régionale relative à la formation) s'élève à 130 € (+ 3 € par rapport à l'année précédente).

Les actions d'ores et déjà discutées et actées en GT s'élèvent à 84 292 €. Les dépenses concernent principalement des équipements ayant pour but d'améliorer l'ambiance physique de travail (lampe, LED, thermomètre, store, ...), l'hygiène sur le lieu de travail, les outils de travail (écran, fauteuil, etc ...) et de contribuer à prévenir les risques liés à l'activité physique (manutention de charges lourdes pour les équipes logistiques ou chariots de ménage pour les personnels techniques).

S'agissant des formations santé et sécurité au travail, une somme de 35 000 € a été déterminée en GT pour que des actions puissent être engagées rapidement. Les formations secourisme, risques incendie ou explosion, et véhicules motorisés sont toujours proposées car fortement appréciés par les agents.

L'enveloppe régionale s'avérant insuffisante, une réserve supplémentaire a été demandée sur le budget local afin de pouvoir satisfaire un maximum d'agents.

Vos élus **FO-DGFIP 62 ont rappelé qu'au-delà d'être des formations utiles dans le cadre du travail, elles peuvent l'être également dans le cadre privé.**

Le vote sur ce point 6 n'a pu être réalisé en raison de divergences sur certaines actions, actions pourtant évoquées et actées par les organisations syndicales lors des précédents groupes de travail ... **FO DGFIP 62 déplore un manque de cohérence et de continuité de la part de certaines OS qui reviennent sur les échanges tenus lors des GT. C'est pourquoi, il a été décidé de remettre un avis circonstancié à la direction sur ce sujet dans les meilleurs délais.**

7. Travaux immobiliers en cours et projets à venir (pour avis) ;

Travaux immobiliers en cours : SIP et PCRCP de Montreuil :

Dans la perspective de l'arrivée de la DDTM, le PCRCP a été réinstallé au rez-de-chaussée. À sa demande, le SIP va faire l'objet d'une réinstallation afin que les équipes soient réunies à proximité l'une de l'autre. L'implantation et le choix du mobilier a été vu dans un premier temps avec les chefs de service puis le 6 février avec les agents du SIP. L'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a fourni un courrier à la Direction concernant son avis sur ces travaux. Il est en accord avec les travaux.

Vos élus FO-DGFiP 62 ont dénoncé un retournement de veste de la part de la direction concernant la réinstallation du PCRCP de Montreuil. La direction est venue à la rencontre des agents du PCRCP en octobre 2023 pour présenter la réorganisation du service selon des plans établis qui satisfaisaient tout le monde. Ces plans ont été présentés à la Formation Spécialisée du 15/12/2023. De nouveaux plans et une nouvelle réorganisation du service ont été décidés par la direction pendant les vacances de Noël, sans concertation ni communication préalable aux agents. La direction a tout de même bien voulu reconnaître qu'il y avait eu un problème de communication et d'accompagnement du changement ... Faute avouée à moitié pardonnée ... ?

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CGT (2 voix)			X
CFTC (1 voix)			X
UNSA (1 voix)			x

Explication de vote :

Les élus FO-DGFiP 62 se sont abstenus sur cette réorganisation car la direction est revenue sur les premiers plans qu'elle avait présentés aux agents et qui convenaient aux deux parties. Pour des raisons de densification, expression à la mode en ce moment à la DGFiP, la direction a fourni, sans concertation et sans explication, de nouveaux plans sur lesquels les agents étaient davantage resserrés. Pour FO-DGFiP, une réorganisation doit être accompagnée et expliquée sinon les agents ne la comprennent pas !

Travaux immobiliers en cours :

1) SIP Arras - Déménagement de l'équipe comptabilité-recouvrement:

Il est proposé de réorganiser l'installation des équipes du SIP. En effet, aujourd'hui, le SIP est coupé en deux par un long couloir d'évacuation. L'« intégration » dans un même espace de travail favorisera le développement de compétences 'assiette-recouvrement' et augmentera la qualité de l'accueil aux guichets.

Ce déménagement s'intègre également dans le cadre de la réflexion sur la création d'un secteur d'assiette unique sur le siège du SIP d'Arras, le secteur d'assiette de l'antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise étant maintenu. Le projet de fusion des secteurs d'assiette sera présenté lors d'un Comité Social d'Administration organisé en 2024.

Une opération d'archivage et de pilon est en cours au sein du SIP mais plus largement au sein du site Ludovic MONTUELLE. Parallèlement, une opération visant à 'alléger' l'environnement mobilier

se déroule (mobilier vieilli, abîmé, manquant d'harmonie). L'objectif est de parvenir à une épure mobilière semblable à celle du SDIF 62.

Au niveau du calendrier, les travaux seront réalisés entre la fin du mois de mars et le 15 avril avec, pour objectif, de réinstaller les équipes avant la campagne IR.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CGT (2 voix)			X
CFTC (1 voix)			X
UNSA (1 voix)	x		

Explication de vote :

FO-DGFiP 62 s'est abstenue sur ce projet car ce n'est pas en favorisant le développement des compétences 'assiette-recouvrement' que cela augmentera nécessairement la qualité de l'accueil aux guichets ! Le regroupement des agents dans un même espace (vous avez dit densification ?...) n'est en réalité qu'un prétexte pour accueillir d'autres services et anticiper d'autres réorganisations à venir.

2) **CDFiP de Béthune**

L'objectif est de pouvoir installer le PNCD fin 2024. Le SIP, le SIE et le SPFE seront impactés.

Au rez-de-chaussée, le SIP sera réinstallé côté parking, le SPFE arrivera dans la zone libérée par le SIP. Au 1er étage, le PNCD sera installé dans la zone libérée par le SPFE et la cellule comptabilité du SIE.

Le PTGC sera installé à proximité du SGC. Ainsi, l'accès des usagers professionnels du PTGC sera limité au rez-de-chaussée. Cette réinstallation du PTGC permet de réaménager la zone du 1er étage et d'y installer le SIE dans un seul et même espace.

Vos élus FO-DGFiP 62 dénoncent un projet qui manque de cohérence et de bon sens. La « densification » des équipes va contribuer à dégrader grandement les conditions de vie au travail des agents du PNCD mais également celles des agents du site de Béthune ! Parking surchargé, pas de cloisonnement des bureaux qui risque de voir une ambiance sonore très dérangeante lorsque tous les agents du PNCD seront présents et répondront au téléphone, ...

FO-DGFiP 62 a alerté la direction de toutes ces difficultés qui risquent d'être rencontrées sur le site et réaffirme la nécessité d'une réelle politique de santé, sécurité et conditions de travail, à la hauteur des attentes et besoins des agents.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CGT (2 voix)			X
CFTC (1 voix)			X
UNSA (1 voix)			X

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Explication de vote :

Vos élus FO-DGFiP 62 se sont également abstenus sur ce projet car des difficultés identifiées vont se poser rapidement. Nous attendons de voir si la direction saura rectifier la trajectoire et prendre les mesures correctives qui s'imposent. Toutefois, nous avons rappelé que nous étions attachés à la garantie et au maintien de conditions de travail de qualité afin que les agents puissent évoluer sereinement dans leur environnement professionnel.

Les votes n'étant pas unanimement « Contre », les points ne seront pas représentés lors d'un prochain CSAL FS et sont donc réputés votés.

8. Présentation des missions de l'assistant de service social (pour information)

Les assistances de service social du département ont présenté leurs missions. Elles font partie des acteurs de prévention en santé, sécurité et conditions de travail des agents.

Leurs missions :

- Soutenir les services dans leur fonction de gestion des ressources humaines
- Intervenir dans le cadre de la gestion d'évènements graves
- Accompagner les agents et services lors des réorganisations et restructurations (DVS)
- Inscrire notre démarche en coordination avec les autres acteurs.

L'assistante de service social est à la disposition des agents confrontés à des difficultés dans leur vie professionnelle: congés maladie, difficultés relationnelles, souffrance au travail, mutation, etc....

Leur champ de compétence :

- Prévenir la désinsertion professionnelle : intégration et maintien en emploi accompagnement des personnes en situation de handicap, prévenir l'isolement des agents éloignés des services.
- Soutien auprès des managers.
- Elle met en oeuvre des dispositifs ministériels et interministériels : évènements graves, retour à l'emploi après une absence de longue durée
- Elle développe un travail en réseau interne (SRH, Chefs de service, MT , assistant de prévention, correspondant social) et en réseau externe (accès aux dispositifs de droit commun)

Propos divers :

- Dans le cadre du renforcement du plan VIGIPIRATE au niveau maximal, la direction tient à souligner que les consignes de sécurité ont été rappelées à l'ensemble des agents du département. La première mesure de sécurité passe par la bonne application de ces consignes par les agents.
- Les agents de la BCR vont se voir dotés de gilet pare-balle (en cours)
- Les agents nomades vont se voir dotés de nouveaux téléphones portables avec une application d'alerte.

Section FO DGFIP 62

fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 62 - DDFIP

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

site national : www.fo-dgfip.fr/

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : Echelon : Indice :



AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Permanence syndicale ☎ **06.04.40.51.41**

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC, Florent VERMELLE

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Séverine DELAUDIER